

Contact :

Emmanuelle ESCOFFIER : Réfèrent formation

✉ e.escoffier@credef.fr - ☎ 06 32 06 18 45

Marion SIMONUTTI : Réfèrent administratif

✉ m.simonutti@credef.fr - ☎ 04 78 30 87 87

CSPS09 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 2 : EXTENSION D'ACTIVITÉ AU NIVEAU 1 : MODULE CISSCT

*Opérations de catégorie 1 : volume des travaux supérieur à 10.000 hommes-jours
(soit environ 6 millions € de travaux)*

PUBLIC CONCERNE - PREREQUIS REGLEMENTAIRE :

- **Coordonnateurs de niveau 2 phases conception et/ou réalisation**
 - Être titulaire de l'attestation de compétence CSPS de niveau 2 pour les phases conception et/ou réalisation et avoir depuis une expérience CSPS en niveau 2 d'une durée minimale de 5 ans
OU
 - Être titulaire d'un diplôme, de niveau au moins égal à la licence, en architecture ou dans le domaine de la construction, du bâtiment et des travaux publics ou de la prévention des risques professionnels, avoir obtenu l'attestation de compétence CSPS de niveau 3 dans ce cadre, puis, 2 ans plus tard, de niveau 2 et avoir depuis une expérience CSPS en niveau 2 d'une durée minimale de 2 ans
OU
 - Être titulaire d'un diplôme, de niveau au moins égal à la licence professionnelle, en hygiène sécurité et environnement attestant de compétences dans le domaine de la construction, du bâtiment et des travaux publics, avoir obtenu l'attestation de compétence CSPS de niveau 2 dans ce cadre et avoir une expérience CSPS en niveau 2 d'une durée minimale de 2 ans
- Dans les 3 cas, fournir les pièces justifiant l'ancienneté dans l'exercice de la fonction de coordonnateur SPS de niveau 2 en phase conception et/ou réalisation

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Les compétences à acquérir sont d'ordre juridique, méthodologique, organisationnel et technique en lien avec la mission à exercer auxquelles s'ajoute l'acquisition de savoir-faire professionnels généraux et particuliers selon la catégorie d'opération et la phase d'activité pour laquelle le participant sera missionné.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- Organiser et assurer le fonctionnement du collège interentreprises de sécurité, de santé et des conditions de travail (CISSCT) dans le cadre de sa mission de coordination pour des opérations de catégorie I
- Préparer, organiser et animer les réunions du CISSCT et savoir en rédiger les procès-verbaux

CSPS09 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 2 : EXTENSION D'ACTIVITÉ AU NIVEAU 1 : MODULE CISSCT

ITINERAIRE PEDAGOGIQUE :

Spécifique à la phase conception ou réalisation	Jour 1	Organiser le Collège Interentreprises de Sécurité, de Santé et des Conditions de Travail (CISSCT) <ul style="list-style-type: none">- Obligations législatives et réglementaires- Les « plus » du CISSCT (participation des travailleurs et conditions de travail)- Points sensibles du projet de règlement et modalités d'adoption- Ordre du jour- Rédaction du procès-verbal, registre des PV
Spécifique à la phase conception ou réalisation	Jour 2	Comprendre le fonctionnement d'un CISSCT et savoir l'animer <ul style="list-style-type: none">- Contexte spécifique aux opérations de catégorie I (risques, moyens, typologie d'entreprises)- Exemples de mesures pertinentes- Implication des partenaires institutionnels au CISSCT (phase conception ?)- Jeu de rôle : simulation d'une réunion de CISSCT- Réunion exceptionnelle à la suite d'un AT grave

CONTENU PEDAGOGIQUE DETAILLE :

- Conformément à l'annexe II.2 de l'arrêté du 26 décembre 2012

METHODES PEDAGOGIQUES :

- Un projet pédagogique original et reconnu, organisé autour de compétences de consultants maîtrisant parfaitement le dispositif.
- Une alternance d'apports pédagogiques, d'études de cas, d'échanges et de mises en situation permettant l'acquisition d'un savoir-faire pratique pour la conduite des missions SPS.
- Un support pédagogique de qualité constitué par un fonds documentaire spécifique, des documents ressources destinés à la bibliothèque de base du coordonnateur sécurité.

MODALITES D'EVALUATION ET VALIDATION :

- À l'issue de cette formation, l'évaluation des compétences acquises est réalisée par un jury professionnel. Sa validation permet d'obtenir une attestation de compétences (conformément à l'annexe I du décret du 26 décembre 2012) et d'exercer la mission de coordonnateur SPS en phases conception et réalisation sur des opérations de catégorie 1.
- INDICATEURS DE PERFORMANCE
 - 99 % de réussite
 - 96 % de stagiaires satisfaits
 - 99 % d'intégration à un poste de CSPS

CSPS09 : COORDONNATEUR SPS NIVEAU 2 : EXTENSION D'ACTIVITÉ AU NIVEAU 1 : MODULE CISSCT

PROFIL FORMATEURS :

- Consultants formateurs de coordonnateurs SPS, experts dans le domaine de la prévention des risques du BTP et disposant d'une attestation de compétence délivrée par l'OPPBTB.
- Référent pédagogique : voir sur notre site : www.credef.fr

PROGRAMMATION :

Nos formations se déroulent dans des structures ERP (Établissement Recevant du Public) et sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Nous vous informons que Marion SIMONUTTI, notre référent handicap, se tient à votre disposition afin de prendre en compte les spécificités de votre handicap et de déterminer les éventuels aménagements ou dispositions à mettre en place. Courriel : m.simonutti@credef.fr - Tél : 04.78.30.87.87

En fonction des disponibilités du stagiaire, du formateur, le délai de mise en œuvre est habituellement de 15 jours (en moyenne).

1^{er} semestre 2024 à Paris

CSPS niveau 2 : Extension d'activité au niveau 1 : Module CISSCT (2 jours) – 14 heures Horaires : 9h00 – 17h30 – Pause déjeuner : 1h30	
Les 22, 23 février 2024 Le 29 mars 2024 : Évaluation professionnelle OU Les 16, 17 mai 2024 Le 21 juin 2024 : Évaluation professionnelle	900 € HT Code CPF : 237065 Consulter cette formation sur https://www.moncompteactivite.gouv.fr

2^{ème} semestre 2024 à Paris

CSPS niveau 2 : Extension d'activité au niveau 1 : Module CISSCT (2 jours) – 14 heures Horaires : 9h00 – 17h30 – Pause déjeuner : 1h30	
Les 30, 31 octobre 2024 Le 12 décembre 2024 : Évaluation professionnelle	900 € HT Code CPF : 237065 Consulter cette formation sur https://www.moncompteactivite.gouv.fr